

A_2021_26
ARRÊTE ÉTABLISSANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

ARRÊTE ÉTABLISSANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Collectivité d'Aussac-Vadalle

Le Maire d'Aussac-Vadalle,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 33-5,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique du 18/01/2021 ,

Considérant que les lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les lignes directrices de gestion pour la période 2021 - 2026 sont établies comme indiqué en annexe.

ARTICLE 2 : Elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure.

ARTICLE 3 : Un bilan de leur mise en œuvre sera établi annuellement sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique, et sera présenté au comité technique.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué aux agents par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen (voie postale).

Fait à Aussac-Vadalle le 26 mars 2021,

Le Maire,
Gérard LIOT



Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr